

Immatriculation

Cotisations - Recouvrement

Pensions

Risques professionnels

Prestations familiales

Païement prestations

Statistiques

Front-office

Prestations familiales

MIS-SF 05

L'application **Prestations familiales** gère les dossiers des allocataires, de leurs attributaires et des bénéficiaires parmi la grappe familiale, au titre des **Allocations familiales** et des **Allocations de grossesse** (allocations pré-natales, de maternité, indemnités journalières et frais médicaux). Cette gestion s'appuie sur la base **Assurés** et traite les opérations spécifiques aux allocataires (mise à jour et radiation), depuis les informations signalétiques et de maintien de droit, la prise en charge des demandes, et le traitement des dossiers jusqu'à la liquidation des droits.

➤ Gestion des pièces d'ouverture / maintien de droit

Il s'agit de définir toutes les pièces à fournir par l'allocataire afin d'ouvrir et de maintenir un droit sur un dossier de prestation familiale demandée par la caisse, par type de prestation pour constituer un dossier de prestation familiale et les conditions particulières pour la fourniture d'une pièce donnée.

➤ Traitement des données signalétiques sur les allocataires

- Lien avec l'application **Immatriculation** pour identification des assurés et de leurs grappes familiales
- Editions sous forme de fiches détaillées ou de listes
- Possibilité de radiation au choix ou automatique des allocataires ou un des membres associés

➤ Traitement des dossiers d'allocation familiale

Les allocations familiales sont traitées pour chaque enfant à charge répondant à des exigences paramétrées d'âge, de statut, et d'activité en sériant les enfants à payer : ceux répondant totalement aux critères d'éligibilité, et les enfants bloqués : ceux dont tout ou partie des critères d'éligibilité ne sont pas remplis. Les traitements prévus concernent la prise en charge des dossiers et leur édition détaillée et résumée.

➤ Traitement des dossiers d'allocation grossesse

Les allocations grossesse sont traitées pour chaque conjoint depuis la déclaration de l'état de grossesse jusqu'à l'accouchement et au-delà, selon des conditions paramétrées associées aux pièces d'ouverture de droit. Les traitements prévus concernent la prise en charge des dossiers, et leur édition détaillée et résumée, pour les types de prestation suivants :

- allocations pré-natales
- allocation de maternité
- indemnités journalières
- frais médicaux (grossesse et maternité)

➤ Suivi des dossiers Prestations familiales

Cette unité de traitement se propose de fournir les éléments et la correspondance à diffuser pour relancer les allocataires, afin qu'ils régularisent la situation de leur dossier, ou de les prévenir à l'avance sur la nécessité de fournir aux échéances convenues les pièces d'ouverture ou de maintien de droit. Les attestations fournies concernent le bénéficiaire ou le déni du droit aux allocations familiales et leur exigibilité.